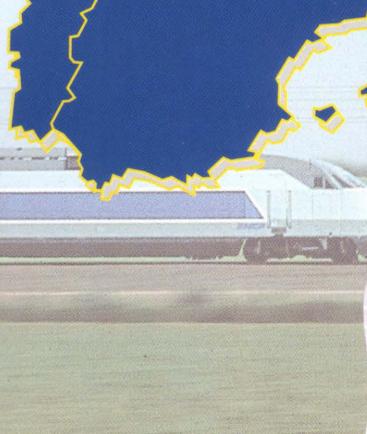
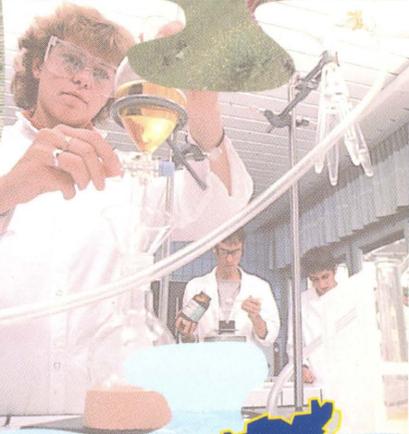


# L'Aquitaine dans l'Union Européenne



# BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional de la région Aquitaine
- Au sein de la Préfecture de la région Aquitaine, les représentants du Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- La Direction Nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen

Crédits photos :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. Roider, CCE, Documentation française/D. Vienney, Euréka Slide, Direction des Routes/E. Bénard, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/M. Breton  
Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de *L. Koechlin*, p. 7 Campagne, Campagne/*Tachon*, p. 9 Bordeaux Technopolis/*A. Goustard*, *Archipress* p. 10, Editmar p. 11, Campagne, Campagne/*Bouchard*, p. 12 *E. Payen*, p. 13 Conseil régional/*P. Burdin*.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,  
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

---

# SOMMAIRE

<b>Les politiques régionales de l'Union européenne</b>	<b>2</b>
<b>L'Aquitaine, région d'Europe</b>	<b>7</b>
<b>Le soutien de l'Union européenne</b>	<b>9</b>
- Les aides européennes de 1989 à 1993	
- Les réalisations entre 1989 et 1993	
<b>La participation aux autres politiques européennes</b>	<b>12</b>
- Etudier en Europe	
- Recherche-Développement	
- La coopération interrégionale	
<b>Les perspectives pour 1994-1999</b>	<b>14</b>
<b>Glossaire</b>	<b>16</b>
<b>et adresses utiles</b>	

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

## LA COHÉSION DE L'UNION

### OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

- ***l'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)*** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- ***l'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)***. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- ***l'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)*** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

\* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



## LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),
  - **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSÉIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),
  - **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
  - **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).
- Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :
- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
  - **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
  - **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
  - **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
  - **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).
- Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

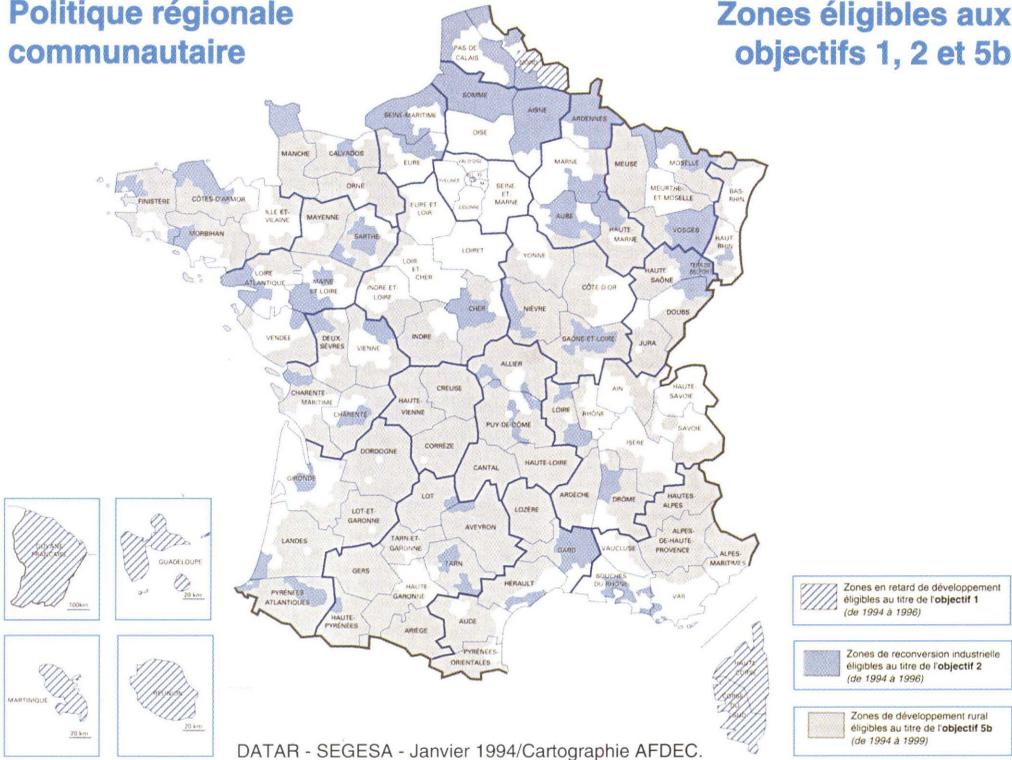
OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
Objectif 1	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainault, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
Objectif 2	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions <sup>1</sup>	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs <sup>3</sup> taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
Objectif 3	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
Objectif 4	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
Objectif 5a	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
Objectif 5b	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions <sup>2</sup>	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

**1 Régions concernées par l'objectif 2 :** Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

**2 Régions concernées par l'objectif 5b :** Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

**3** l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

**4** FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



## DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCER-TATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

## LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- \* La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- \* Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- \* L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

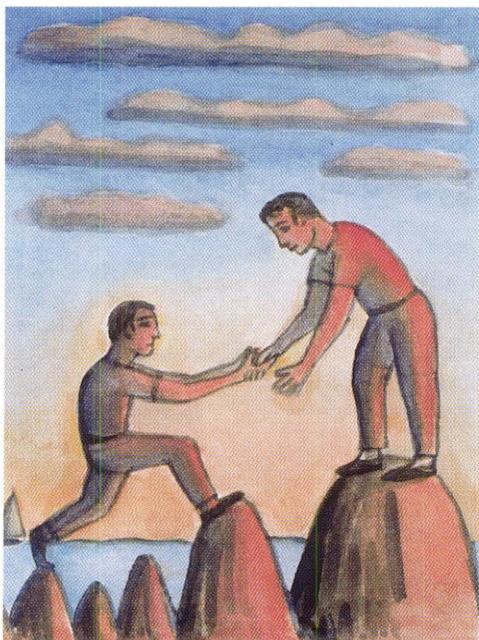
En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élèvent à 15,1 milliards d'euros sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



## **T**ECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... DES COOPÉRATIONS MULTIPLES

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



La diversité et l'ampleur de ses espaces font de l'Aquitaine un modèle d'équilibre économique et humain dans l'Europe d'aujourd'hui. La région représente 8% du territoire français et ses 2,8 millions d'habitants, répartis sur cinq départements - Gironde, Landes, Dordogne, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques - assurent 4,5% du Produit Intérieur Brut du pays.

Bordée, à l'ouest, par l'océan Atlantique et, au sud, par la chaîne des Pyrénées, l'Aquitaine compte une des plus belles forêts d'Europe, celle des Landes de Gascogne, un littoral remarquable et un vignoble prestigieux. Médoc, Graves, Saint-Emilion, Sauternes et Pomerol lui assurent un rayonnement incomparable dans le monde. Capitale et haut lieu du vin, Bordeaux est un symbole du bon goût et de l'art de vivre.

L'Aquitaine a réussi son développement urbain sans compromettre la qualité de ses espaces. Autour de Bordeaux, un premier ensemble d'environ 800 000 habitants s'étend de Libourne au Bassin d'Arcachon. Un deuxième pôle, en plein développement, fait le lien avec le Pays Basque espagnol : ce triptyque Bayonne - Anglet - Biarritz allie harmonieusement tourisme, commerce et industrie. Pau, en Béarn, est le troisième centre urbain

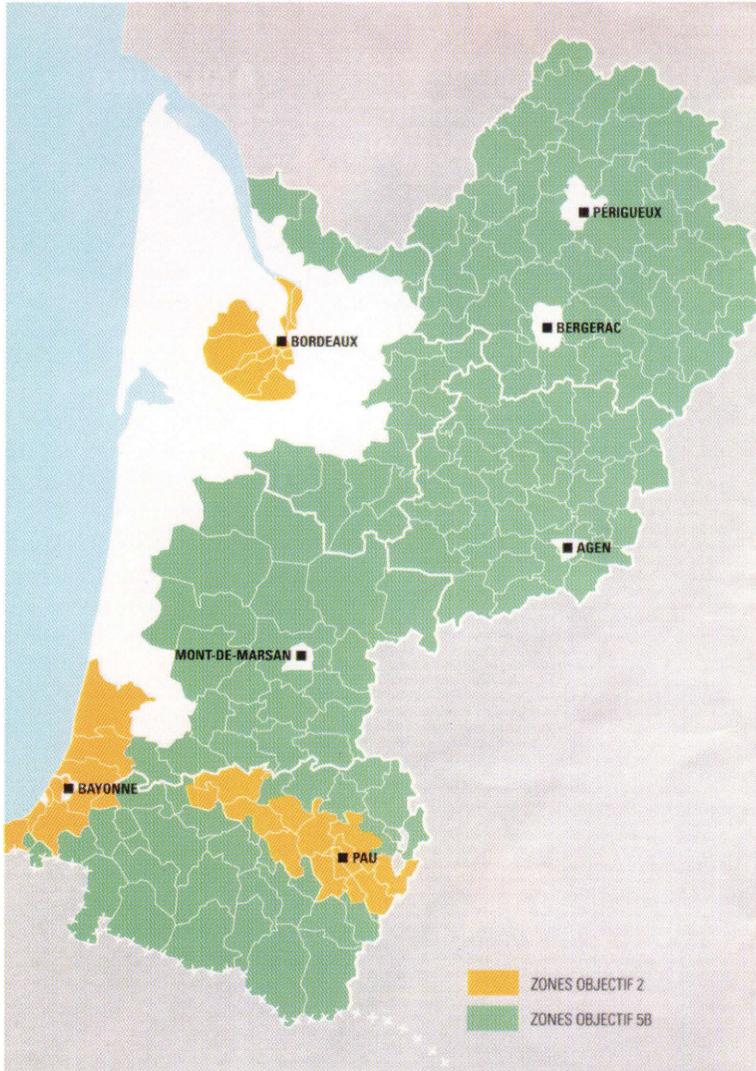
de la région auquel s'ajoute Agen, dans la vallée de la Garonne, entre Bordeaux et Toulouse. Enfin, Périgueux et Bergerac, en Dordogne, constituent deux pôles dynamiques de la région.

Desservie par le TGV Atlantique, qui met Bordeaux à trois heures de Paris, par un aéroport international (Bordeaux-Mérignac) ouvert sur toutes les capitales européennes, et enfin par deux ports, l'Aquitaine possède les infrastructures qui lui permettent de valoriser ses productions agricoles (vin, maïs, tabac, volailles) et son potentiel industriel.

Ses points forts sont l'aéronautique, l'aérospatiale, l'électronique médicale, les biotechnologies, les composites, la chimie, le bois - papier et carton - et les hydrocarbures avec les gisements de Lacq et Parentis. La région est également un acteur important de l'agriculture et de l'agroalimentaire, deux secteurs qui, avec le bois, lui fournissent un emploi sur quatre.

L'Aquitaine est la troisième région pour sa participation à l'excédent commercial de la France. Elle se développe cependant de manière inégale et se trouve confrontée à des difficultés liées à la crise de l'industrie aéronautique : autant d'éléments qui justifient un soutien européen.

# ZONES ÉLIGIBLES aux objectifs 2 et 5b 1994-1999



Source : Préfecture de la région Aquitaine SGAR-1994

# LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

## ■ LES AIDES EUROPÉENNES DE 1989 À 1993

Dès 1986, l'Aquitaine a fait partie des régions bénéficiaires du **Programme intégré méditerranéen** (PIM) décidé par la Communauté pour permettre aux zones de productions agricoles de s'adapter à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le marché commun.

A partir de 1989, avec la réforme des fonds structurels, les aides financières de la Communauté se sont concentrées sur deux objectifs majeurs : le **développement des zones rurales (objectif 5b)** et la **reconversion des zones industrielles en déclin (objectif 2)**.

La quasi-totalité du territoire aquitain (hormis l'agglomération bordelaise) a été concernée soit par le PIM, soit par les fonds structurels qui ont couvert à eux seuls 55% du territoire. Les aides communautaires allouées à l'Aquitaine pour la période 1986-1993 se sont élevées, au total, à

1,8 milliard de francs. Les trois fonds structurels - FEDER (Fonds européen de développement régional), FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole) et FSE (Fonds social européen) - ont, à eux seuls, représenté 1,45 milliard de francs sur la période couverte par leurs programmes (1989-1993). Dans le même temps, la part de l'Etat s'est élevée à 2,15 milliards de francs et celle de la région à 1,52 milliard de francs.

Pour la phase 1994-1999, la région va bénéficier d'une hausse des crédits et d'une extension des zones éligibles aux objectifs 2 et 5b (détail des nouveaux crédits en page 14).

## ■ LES RÉALISATIONS ENTRE 1989 ET 1993

Les financements européens ont concerné les zones de reconversion industrielle et le développement des zones rurales. En outre, des programmes d'initiative communautaire sont venus en appui de chaque objectif.

### PÔLES DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de la reconversion industrielle du bassin d'emploi de Lacq-Orthez, le département des Pyrénées-Atlantiques et le district de Lacq ont constitué un syndicat mixte pour la création d'un "pôle environnement". Le

coût des investissements pour la première phase du projet s'est élevé à 15 millions de francs, dont 5 ont été pris en charge par le FEDER.

Dans le même département, au titre du PIM, le développement de l'Institut du logiciel et des systèmes, situé sur le technosite



Site Montesquieu (Bordeaux Technopolis)

de Bidart, au Pays Basque, a reçu du FEDER une participation de 8 millions de francs sur un investissement global de 30 millions.

A Pau, sur le site d'Hélioparc, la création d'un centre de tomographie industrielle (détection des défauts et contrôle des pièces complexes), demandée par les entreprises sous-traitantes des secteurs mécanique et fonderies du bassin de l'Adour, a été aidée par le FEDER à hauteur de 2,35 millions de francs, soit 40% de l'investissement total. Les provinces espagnoles d'Aragon et du Pays Basque se sont également associées à ce projet.

L'Agropole d'Agen, qui réunit un pôle technologique, une pépinière d'entreprises et divers services spécialisés, a déjà bénéficié d'un concours du PIM pour un tiers de l'investissement. L'installation, par la Chambre de commerce et d'industrie du Lot-et-Garonne, d'un centre de formation d'une capacité d'accueil de 250 élèves par an a fait l'objet d'une participation européenne de 3,2 millions de francs sur un investissement total de 8 millions.

De la même façon, la technopole de Bordeaux, "Bordeaux technopolis", a bénéficié d'aides importantes au titre du PIM, notamment pour l'aménagement du site Montesquieu.

### AGRICULTURE ET PÊCHE

Dans le cadre de l'**objectif 5a**, qui dépend d'une programmation nationale, le FEOGA accorde des aides pour la modernisation des exploitations qui bénéficient, chaque année, à près de 400 agriculteurs aquitains. De même, la Communauté européenne a soutenu financièrement l'installation de 820 jeunes agriculteurs.

Le soutien aux zones rurales fragiles (**objectif 5b**) s'est concentré sur la zone nord-aquitaine et sur la zone pyrénéenne de la région. Les principaux axes d'intervention ont concerné : l'adaptation et la diversification du secteur agricole (notamment en matière de recherche agricole et de protection sanitaire), le développement de la forêt et de la filière bois, l'aide aux PME (industrie, artisanat, services) ; le développement du tourisme et la protection de l'environnement, enfin la valorisation des ressources humaines.

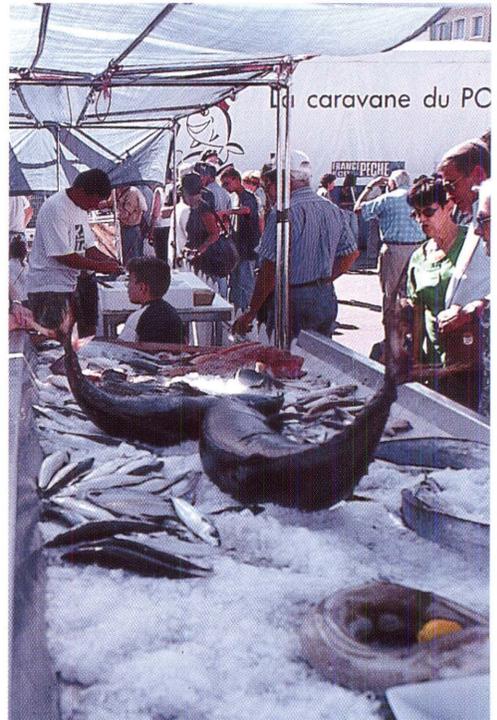
Les réalisations majeures ont concerné la réorientation de plusieurs centaines d'exploitations agricoles vers des filières de produits de qualité à forte valeur ajoutée tels que les fruits, le fromage de brebis des Pyrénées et l'agriculture biologique.

En Lot-et-Garonne, le Centre de formation des professions agricoles de Sainte-Livrade a obtenu un financement communautaire pour la création d'un centre multimédia, dans la commune de Sainte-Alvère, permettant aux stagiaires de se former et de mieux s'informer sur leur métier.

Les installations portuaires destinées aux produits de la pêche ont donné lieu à une série

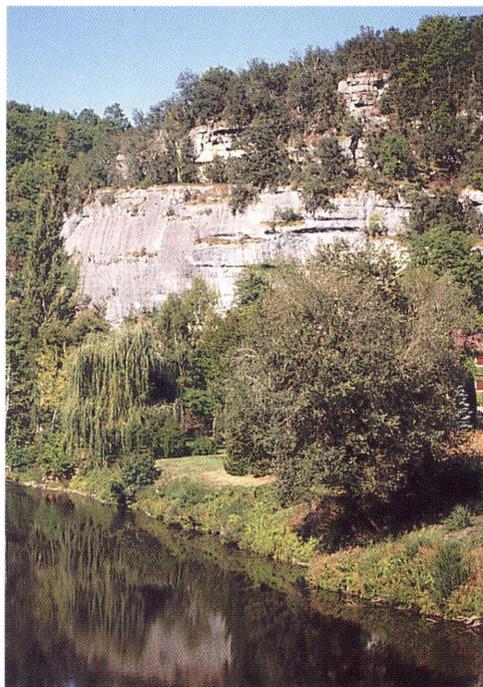
d'aides communautaires. Plus de 3 millions de francs, émanant, cette fois, du FEOGA, ont été engagés pour la reconstruction de l'ensemble constitué par la criée et l'entrepôt frigorifique du port de Saint-Jean-de-Luz Ciboure. Sur le même site, le fonds "Pêche" de la Communauté européenne a versé un million de francs, soit 25% du coût total, pour la construction de chais d'armement au profit des pêcheurs. Enfin, le FEDER a accordé 4 millions de francs pour la mise en place de pontons flottants dans ce même port ainsi que 2 millions pour l'allongement du quai d'accostage du port d'Hendaye.

C'est en raison de l'importance de la pêche pour la côte aquitaine que l'Europe a également participé à la modernisation de la criée d'Arcachon ainsi qu'au financement de "la caravane du poisson", exposition itinérante destinée à promouvoir, durant l'été, la consommation de poisson et faire connaître les conditions de vie des pêcheurs.



La caravane du poisson

## TOURISME



Les Eyzies

Le développement des activités liées au tourisme est une source d'emplois non négligeable en zones rurales. Pour la période 1989-1993, les fonds structurels communautaires ont réalisé vingt-six interventions, notamment dans le Périgord noir. Des aides européennes ont permis d'aménager des sites culturels pré-historiques, tels que Cap Blanc aux Eyzies, ou féodaux, comme le château de terre de Labrit.

Le FEDER a notamment participé à la revalorisation du centre de la Bastide de Monflanquin, dans le Lot-et-Garonne, à la création d'un restaurant et d'un espace de remise en forme et à la modernisation des hébergements de la cité médiévale. L'écomusée landais de Marquèze, à Sabres, et ses alentours ont également obtenu une aide du FEDER pour divers aménagements, ainsi que Salies-de-Béarn pour la construction d'un complexe de spectacles et de congrès sur l'emplacement du casino.

Dans le cadre du soutien aux projets pilotes de conservation du patrimoine architectural européen, Sarlat a reçu des subventions pour le remplacement des revêtements de rue en ciment ou en bitume par des pavés dans le périmètre historique de la ville. On notera également que, depuis trois étés, les commerçants de la cité médiévale qui affichent l'autocollant "Sarlat joue l'Europe" acceptent les monnaies des douze pays de l'Union européenne.

## FORMATION DE QUALITÉ

La région Aquitaine a saisi toute l'importance de la formation pour son développement économique. Ainsi, en 1993, l'Interconsulaire du Lot-et-Garonne a mis en oeuvre une action de formation pour l'essor touristique du département portant sur l'accueil, la stratégie commerciale, la valorisation des produits touristiques, la connaissance de la clientèle étrangère et la pratique des langues. Près de 200 stagiaires, parmi lesquels des agriculteurs, des artisans, des commerçants, des restaurateurs et des gestionnaires de camping ont répondu à l'appel. L'opération a coûté un peu plus d'un million de francs et le Fonds social européen (FSE) est intervenu pour plus de 400 000 francs, dans le cadre du Programme de développement des zones rurales.

Le FSE s'est aussi associé à la création, par l'ACIFOP de Bergerac, d'une "Formation supérieure aux techniques du commerce européen et international". Dans le secteur de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement, les Centres de formation permanente des professions agricoles de Nérac, en Lot-et-Garonne, et de Bazas, en Gironde, ont obtenu des aides du FSE équivalentes à 40% des dépenses engagées.

Les investissements matériels et immobiliers liés à la formation relèvent, pour les financements communautaires, du FEDER ou du FEOGA. Ce dernier est intervenu, en particulier, dans la réalisation d'un nouveau centre de formation pour les professions agricoles à Périgueux, à hauteur de 5,5 millions de francs, et dans l'extension du centre "forestier" de Bazas (5 millions de francs sur un coût total de 7,2 millions).



Sondage archéologique révélant de vieux pavés  
(Sarlat)

Dans la zone industrielle en déclin de Lacq, c'est le FEDER qui a participé, à hauteur de 40%, à la réalisation de structures d'accueil à l'Institut rural de Mont afin d'y organiser des formations au commerce et à la restauration rurale, et fixer ainsi la population grâce à de nouvelles activités.

#### LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

La région a bénéficié de l'initiative communautaire **LEADER** qui cofinance des programmes innovants de développement rural dans les espaces souffrant de dépeuplement. A

Castelmoron, dans le Lot-et-Garonne, un centre de télégestion a été financé en partie par LEADER. Le télétravail a permis à des PME artisanales et commerciales de sous-traiter leur activité de secrétariat, de gestion et de comptabilité. Le centre emploie une dizaine de personnes et ses effectifs pourraient bientôt doubler.

Par ailleurs, l'insertion professionnelle des femmes a bénéficié, dans la région, de l'initiative communautaire **NOW**, financée par le FSE.

Parmi les projets développés dans la région, citons d'abord celui de l'association "Retravailler en Aquitaine" et du centre AFPA de Bègles qui ont organisé trois sessions permettant à des demandeuses d'emplois d'accéder aux formations qualifiantes de ce centre ouvert jusque-là essentiellement aux hommes.

Une autre initiative, en Dordogne, a consisté à former des animatrices de "multiples" ruraux, c'est-à-dire de commerces à vocation multiple comprenant un volet "animation" chargé d'une réflexion sur d'autres projets de développement local. Dix "multiples" ruraux ont été ainsi créés dans ce département et, dans les Landes, 500 maires ont fait connaître leur intérêt pour de tels projets.

Les programmes NOW impliquent également des relations avec un partenaire d'un autre Etat membre. C'est ainsi qu'un projet de promotion des produits et métiers du tourisme en Périgord a été monté avec des Irlandaises. Une dizaine de femmes de la région ont passé une semaine en Irlande d'où elles ont rapporté des idées sur la manière d'animer la Bastide d'Eymet.

## LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

L'Aquitaine participe aux actions et aux politiques mises en oeuvre à l'échelle de toute l'Union européenne en matière d'éducation et de formation, de recherche-développement et de coopération interrégionale.

### ■ ETUDIER EN EUROPE

La région se montre tout particulièrement dynamique dans le domaine des études et a

reçu, à ce titre, près de 7 millions de francs pour la seule année 1992.

Dans le cadre d'**ERASMUS**, qui permet aux étudiants d'accomplir une partie de leurs études dans un autre pays de l'Union européenne, la région a tissé des liens avec 115 partenaires de formation. En 1992, quelque 1 100 étudiants aquitains ont effectué un



Bibliothèque universitaire de Bordeaux II

séjour dans une université ou une école supérieure d'un autre Etat membre. 17 universités et établissements supérieurs de la région participent à ERASMUS.

Au cours des deux dernières années, dans le cadre du programme **LINGUA**, 131 bourses ont été offertes à des enseignants de la région afin qu'ils puissent approfondir leur connaissance des langues.

Grâce à **COMETT**, 121 étudiants aquitains ont effectué, en 1993, 606 mois de stage dans un autre pays de l'Union européenne. Par ailleurs, une trentaine d'étudiants européens sont venus, eux aussi, faire une partie de leurs études en région aquitaine et ont été accueillis par près d'une quinzaine d'entreprises.

Toujours dans le cadre de COMETT, une Association université-entreprise pour la formation (AUEF) s'est mise en place pour promouvoir la coopération interrégionale et impliquer l'Aquitaine dans le domaine de l'innovation technologique en Europe. L'Association pour le développement de

l'enseignement et des recherches auprès des universités, des centres de recherche et des entreprises d'Aquitaine (ADERA) réunit une douzaine d'entreprises, sept organisations professionnelles et une dizaine d'universités.

Le programme **PETRA**, destiné à préparer à la vie professionnelle les jeunes qui ne poursuivent pas d'études supérieures, a subventionné "Dérapages", projet aquitain d'organisation d'ateliers sur la technique sonore et la prise de son, les arts graphiques et les décors, et enfin sur la vidéo. Vingt-cinq jeunes de 16 à 23 ans ont bénéficié d'une formation de ce type. A l'origine du projet se trouve l'association "La puce à l'oreille" qui aide les jeunes à travailler dans les conditions de la vie professionnelle.

#### ■ RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT

Relevons, pour terminer ce rapide tour d'horizon, que dans un domaine aussi fondamental que la recherche et le développement, l'Aquitaine a pu, notamment grâce aux programmes communautaires, coopérer avec 380 partenaires européens dont 91 britan-

niques, 85 allemands et 40 italiens. Des contrats ont été signés par l'industrie régionale, par les universités et par les grands centres de recherche.

Parallèlement, l'Aquitaine, première région française dans le domaine de l'aéronautique, a profité du programme **STAR**, spécialisé dans la recherche aéronautique, pour monter une association de type AUEF axée sur le transfert de technologies et les échanges de personnel en aéronautique et techniques spatiales.

L'Aquitaine s'est enfin associée à l'extension de STAR en Pologne, pays qui a passé des accords d'association avec l'Union européenne. Retenue dans le cadre de COMETT, la région s'est également jointe au projet **TEMPUS** qui a pour objet d'organiser en Pologne une spécialité de management en aéronautique et de développer des échanges de personnel.

L'Aquitaine est aussi partie prenante dans le programme **ESPRIT** consacré à la recherche et au développement en matière de technologies de l'information. Pour la période 1988-1993, quatorze projets ont été retenus par Bruxelles et aidés à hauteur de 14 millions de francs.

## ■ LA COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

La région a bénéficié de fonds européens au titre de l'initiative **INTERREG** destinée à favoriser la coopération transfrontalière. Ainsi, les Pyrénées-Atlantiques ont reçu, pour la période 1991-1993, 20 millions de francs de dotations communautaires.

La Communauté européenne est également intervenue en faveur de la Conférence des Régions du Sud-Europe Atlantique - qui regroupe onze régions françaises, espagnoles et portugaises - pour la mise en oeuvre de plusieurs programmes de coopération.

Le programme "Compostela Forêt", qui vise à revaloriser les ressources forestières, a reçu du programme européen **RECITE** une aide de 13,2 millions de francs pour une période de trois ans.

Le programme "Echange d'expériences en matière de recherche" a été, quant à lui, doté de 501 600 francs pour l'année 1993.

Ces fonds bénéficient à l'ensemble des régions membres mais sont gérés par la région Aquitaine.

## LES PERSPECTIVES POUR 1994-1999

Pour la période 1994-1999, la région a bénéficié d'une hausse des crédits et d'une extension des zones éligibles aux objectifs 2 et 5b.

Au titre de l'**objectif 2**, qui concerne la reconversion des zones en déclin industriel, 707 millions de francs seront affectés à l'Aquitaine pour la première phase 1994-1996. L'objectif 2 recouvre également une zone plus étendue : à la zone de Pau-Lacq se sont ajoutées celles de Bordeaux (en partie), de la Côte sud des Landes et de Bayonne-Anglet-Biarritz. Les territoires éligibles recensent désormais 883 676 habitants de la région dont la moitié dans l'agglomération bordelaise. Au cours du pro-

gramme précédent, cet objectif avait mobilisé 75 millions de francs pour un espace couvrant une population de 65 000 habitants seulement.

Au titre de l'**objectif 5b**, qui concerne les zones rurales fragiles, les fonds structurels apporteront près de 1,5 milliard de francs à la région et profiteront à chacun des cinq départements. Les territoires concernés ont été nettement étendus, notamment dans le Lot-et-Garonne, les Landes et la Gironde. Au total, les zones éligibles comptent 982 000 habitants, soit 300 000 de plus que lors du programme précédent.

Additionnées, les aides communautaires versées dans le cadre de ces deux objectifs priori-

taires s'élèvent à 2,3 milliards de francs, soit un montant très supérieur aux 640 millions de francs de cofinancements accordés pendant la période précédente. Ce montant est aussi supérieur au 1,7 milliard de francs alloué entre 1986 et 1993 - en tenant compte, cette

fois, des PIM qui, à eux seuls, représentaient plus d'un milliard pour la région. Désormais, 66% de la population d'Aquitaine réside dans la zone concernée par les aides de l'Union européenne, ce qui constitue une augmentation de 163%.

*“Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire.”*

Jacques Delors

# GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DIONYSOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FEOGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

---

# A DRESSES UTILES

## Conseil régional d'Aquitaine

14, rue François de Sourdis  
33077 Bordeaux Cedex  
Tél : (16) 56 90 53 90  
Fax : (16) 56 24 72 80

## Préfecture de région d'Aquitaine

4, esplanade Charles de Gaulle  
33077 Bordeaux Cedex  
Tél : (16) 56 90 60 60  
Fax : (16) 56 90 60 67

## Secrétariat Général aux Affaires Régionales

24, rue Esprit des Lois  
33077 Bordeaux Cedex  
Tél : (16) 56 90 60 60  
Fax : (16) 56 90 60 60

## CIJ Aquitaine, Centre d'Information Jeunesse

5, rue Duffour-Dubergier  
33000 Bordeaux  
Tél : (16) 56 56 00 56  
Fax : (16) 56 52 83 21

## Euro Info Centre Bordeaux Aquitaine

Comité d'Expansion Aquitaine  
2, place de la Bourse  
33076 Bordeaux Cedex  
Tél : (16) 56 0150 10  
Fax : (16) 56 01 50 05

## Correspondants BC-NET :

### Euro Info Centre

M. Martine Dronval  
(mêmes coordonnées)

### Eurominipole SARL

M. Marie-Claude Esculier  
47, rue de Lescure  
33000 Bordeaux  
Tél : (16) 56 24 42 25  
Fax : (16) 56 01 50 05

## Sources d'Europe

### Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche  
92054 Paris La Défense  
Tél : (1) 41 25 12 12  
Fax : (1) 41 25 12 13

---

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,  
 PRENEZ CONNAISSANCE  
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS  
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE  
 à travers "l'Événement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION  
 EUROPÉENNE

**Représentation en France**  
 288, boulevard Saint Germain 75007 Paris  
 Tel : (1) 40 63 38 00  
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an  
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :  
**Agence Liaisons - CEE**  
 228, rue du Faubourg Saint-Martin,  
 75481 Paris cedex 10  
 Tel : (1) 40 38 08 20  
 Fax : (1) 42 05 41 34